

CONSEIL SYNDICAL DU 29 MARS 2022

2022.013 : BUDGET PRIMITIF 2022 SOUS M 14, APPROBATION

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
14	1	3	10	18

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Raphaël MEGALIZZI (suppléant) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, 1 siège en attente de désignation (Boulbon/ACCM) ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Procurations

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Bernard WIBAUX à Madame Anne PONIATOWSKI ; Monsieur Pierre-Hubert MARTIN à Madame Corinne CHABAUD.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et 2312-2 portant adoption du Budget primitif ;

Vu la note explicative de synthèse ci-après, conforme à l'article L.2121-12 ;

J'ai l'honneur de vous présenter le Budget Primitif 2022 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. Ce document est élaboré selon l'instruction M 14 pour un vote par nature au niveau du chapitre comme il est reporté dans le tableau ci-après et détaillé dans le Budget Primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
		OUVERTURES CREDITS	REPORTS DE CREDITS	OUVERTURES CREDITS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	614 640,73		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	717 394,06		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 943,02		
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	46 597,15		18 189,74
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	223 933,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00		
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000,00		
013	ATTENUATION DE CHARGES			15 979,86
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS			1 075 275,09
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			5,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			31 725,25
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			507 533,02
TOTAL DE FONCTIONNEMENT		1 648 707,96	-	1 648 707,96

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES
		OUVERTURES CREDITS	REPORTS DE CREDITS	OUVERTURES CREDITS
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 189,74		46 597,15
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			44 943,02
001	SOLDE EXECUTION REPORTE			123 758,97
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			831,02
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	154 012,34	38 658,08	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	2 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 270,00		
SOUS TOTAL D'INVESTISSEMENT		177 472,08	38 658,08	
TOTAL D'INVESTISSEMENT		177 472,08	216 130,16	216 130,16

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **ADOPTER** le budget Primitif de l'exercice 2022, dans sa présentation par nature qui est complétée de l'ensemble des annexes réglementaires,
2. **DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessus.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



BUDGET PRIMITIF 2022 - NOTICE EXPLICATIVE

Le vote du Budget primitif constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel.

Il doit être adopté avant le 15 avril de l'année et sera ensuite transmis au représentant de l'Etat pour exercice du contrôle.

Par cet acte, le Président sera autorisé à engager l'ensemble des dépenses et réaliser les recettes inscrites pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

La section de fonctionnement structure, en recettes et dépenses, l'action du PETR en termes de développement territorial et de coopérations (acteurs publics et privés).

Le projet de Budget primitif 2022 a été débattu et adopté en Conseil syndical le 8 mars 2022, il s'élève à 1.648.707,96€ en section de Fonctionnement et 216.130,16€ en Section d'investissement.

Les excédents cumulés sur les exercices antérieurs sont repris au Budget. Ils s'élèvent en Section de fonctionnement à 507.533,02 € et 123.758,07 € en investissement.

LES ORIENTATIONS

Les orientations et les actions retenues pour le Budget Primitif 2022 sont définies avec les EPCI, en complémentarité de leurs actions. Elles traduisent une volonté infra communautaires de renforcer les coopérations et les mutualisations.

Les orientations budgétaires retenues au BP 2022 ont fait l'objet d'échanges au sein des Commissions thématiques du PETR, des arbitrages ont été exprimés en Bureau syndical réuni le 15 février 2022. Dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires inscrit à l'ordre du jour du Conseil syndical du 8 mars des demandes complémentaires ont été adoptées.

Ainsi, les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents proposées en débat par le Président, ne seront pas appliquées, afin de contenir les cotisations financières des EPCI membres.

Les cotisations des EPCI sont maintenues au taux appliqué en 2021 (620.000 €), un effort financier supplémentaire de rattrapage du déficit annuel 2021 de 38.255 € est recherché.

La quasi-totalité des budgets des Missions sont impactés par l'effort budgétaire, à l'exception des budgets Pilotage et Conseil de développement.

3 axes ont été retenus pour atteindre les objectifs fixés : le retrait d'actions, la réduction du soutien du PETR à certaines partenaires et la recherche de co-financements.

1 – Retrait d'actions

Mission agriculture-alimentation

- Etat des lieux de la production locale dans les différents circuits de proximité et focus sur quelques exemples → 12.000 €

Mission Tourisme

- Animation des réseaux sociaux Provence Pays d'Arles → 19.000 €
- Plan d'actions de l'infra-destination Provence Pays d'Arles (10.000€ et 7.000 € de recettes régionales) → 3.000 €

Mission Attractivité

- Dépôt de marques auprès de l'INPI → 1.000€

2 – Réduction du soutien apporté à des partenaires

Mission agriculture-alimentation

- Soutien à la Chambre d'agriculture 13 dans son accompagnement de 5 nouveaux producteurs pour la création d'infrastructures agroécologiques (partenariat avec le Lycée de St Rémy de Pce) → 5.460 €

Mission Attractivité et Mission agriculture-alimentation

- Soutien à l'association des Signes de Qualité Entre Alpilles Crau et Camargue » → 11.200 €

Mission SCOT

- Etude de densification portée par le SCOT et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix et Durance → 5.000€

3 – Recherche de co-financements

Mission Leader

Dans le cadre de la définition des formats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2023-2027, un dialogue est engagé entre les structures porteuses des GALs et l'Autorité de gestion régionale.

La demande des GALs porte notamment sur l'intégration de temps de travail de certains agents en poste, dans le dispositif de l'AMI. Cette disposition permettrait de créer de la recette externe au budget du PETR par la prise en compte dans le budget de l'AMI Pays d'Arles de charges d'agents du PETR.

La décision de la Région devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Mission PCAET

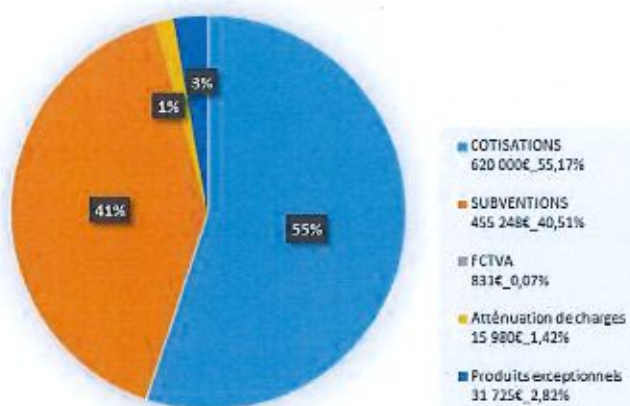
Dans cette attente, le Fonds de transition écologique et énergétique est exceptionnellement mobilisé pour financer l'adhésion annuelle à Atmosud à hauteur de 27.809€.

Il est espéré un avis favorable de l'autorité de gestion qui permettrait de restituer au fonds de transition l'avance de financement.

LES RECETTES

Le PETR ne prélève pas de fiscalité propre. Ces recettes sont issues pour 55 % des cotisations des EPCI membres et 41 % de subventions et 5% autres fonds (FCTVA, charge de mise en détachement d'un agent).

La structure des recettes réelles



Les cotisations

Les cotisations 2022 sont stables par rapport à 2021, soit 620.000 € et 3,57 € par habitant (173.586 Habitants). Elles sont abondées par les 3 EPCI et font l'objet d'une répartition par poids démographique : 50 % ACCM, 34 % TPA et 16 % CCVBA.

Les cotisations 2021 ont été réduites de 19,2 % par rapport à l'année 2020. L'effort financier demandé au budget 2021 du PETR a ramené les cotisations des membres de 768.000 € en 2020 à 620.000 €.

Les cotisations des EPCI apportent l'autofinancement des projets, couvrent le fonctionnement de la structure et alimentent le besoin de trésorerie.

Les subventions

Les subventions et participations financières sont abondées par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Les subventions cofinancent :

- des actions sous maîtrise d'ouvrage du PETR : l'étude de potentiel photovoltaïque en toiture, le développement du co-voiturage et le changement de comportements, la politique de Restauration Hors Domicile et d'agriculture Durables (RHD), la concertation du PCAET,
- des missions d'ingénierie et de mise en œuvre des actions : LEADER, gestion et animation du programme, la transition écologique, la politique de Restauration Hors Domicile.

La part des Financeurs

Europe - FEADER = 19%

Etat - ADEME = 13%,

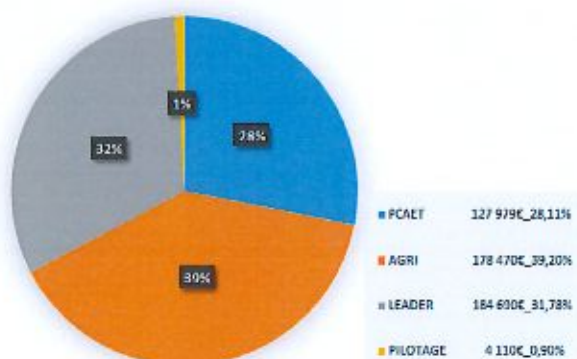
Etat - Plan de Relance = 15%,

Région = 29%

Département 13 = 20%

Métropole Aix-Marseille Provence = 4%

Les subventions par compétences et missions



Deux fonds de financements de projets

Deux fonds de financements sont ouverts au budget du PETR. Ils sont mobilisés pour la réalisation de projets qui contribuent, d'une part, à la mise en œuvre de la stratégie Leader et, d'autre part, pour soutenir des actions de transition écologique et énergétique.

Fonds de transition pour l'énergie et écologie - CEE

Ce fonds est mobilisé pour co-financer des projets de transition énergétique et l'écologique, portés par des tiers ou de co-financer des études sous maîtrise d'ouvrage du PETR.

Il a été abondé dans le cadre d'un contrat établi entre EDF et le PETR portant sur le rachat de Certificats d'Economie d'Energie produits par des opérations de rénovation énergétique, réalisées par des communes et EPCI du territoire.

Le coût unitaire de rachat des CEE négocié à l'échelle globale du Pays d'Arles a permis de dégager un excédent global de 294.112,52 € après rémunération des opérations.

Le fonds co-finance

Le montant disponible est de 115.825,32€, déduction faite de l'avance exceptionnelle pour l'adhésion à ATMOSUD.

Des critères de mobilisation du fonds ont été définis par la Commission PCAET :

- * Financement pour du projet
- * Echelle territoriale Pays d'Arles
- * Mettre en œuvre les objectifs et axes du PCAET

Fonds territorial LEADER

Le montant disponible est de 123.595,29 €. Il est mobilisé à hauteur de 56.404,71 € soit 34,31 % de l'enveloppe globale de 180.000 €.

La maquette budgétaire LEADER 2014-2023 est équilibrée avec un fonds constitué par versements successifs des EPCI au budget du PETR. Ce fonds est mobilisé au titre de la contrepartie nationale et rend possible l'attribution de FEADER sur les projets validés par le Comité de programmation.

Le Fonds Leader est inscrit en Section d'investissement.

La trésorerie

La gestion de la trésorerie est un sujet de grande importance pour le PETR qui rencontre deux situations particulières :

- Les fonds territoriaux, Leader et CEE-TEPCV constituent une avance de trésorerie. Toutefois, ils sont progressivement attribués pour financer des actions. Le fonds Leader devra être alloué au plus tard en juin 2023, fin de programmation de la candidature Leader 2014-2023.
- Les subventions de projets sont versées après réalisation des actions sur justificatifs des dépenses.

La gestion de la dette

Le PETR n'est concerné par aucun emprunt pour l'année 2022.

Le PETR ne peut justifier d'investissements qui lui permettraient de contracter un nouvel emprunt. La mobilisation d'une ligne de trésorerie est une perspective à l'étude, toutefois l'obligation de la rembourser au 31 décembre de l'année en cours suppose de disposer de la trésorerie nécessaire. Les tensions de trésorerie du PETR sont plus importantes en fin d'année.

LES MOYENS

Les Ressources humaines

La mise en œuvre des objectifs 2022 est assurée par une équipe projet composée de 13 ETP dont 2 titulaires, 2 CDI et 9 CDD, (12,7 ETP en 2021 et 13 ETP en 2020).

Les ressources humaines représentent 41% des dépenses réelles prévisionnelles globales.

La durée moyenne hebdomadaire de travail est de 35 heures. Tous les agents sont à temps plein. Une agent en congé parental jusqu'au 1^{er} septembre 2022, est remplacée sur la durée de son absence.

Un agent titulaire est en détachement auprès du Parc National des Cévennes pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} avril 2021. A ce titre, l'équipe a été recomposée : le chargé de mission en poste a remplacé le chef de projet, une chargée de mission transition écologique et énergétique, a été recrutée en août 2021. Ce poste est financé par l'ADEME au titre d'un Contrat d'objectifs signé sur 3 ans.

Le poste de la chargée de mission restauration durable est mutualisé avec La Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre d'une convention de partenariat signée pour 3 ans (2021-2024).

Le plan d'actions Restauration Hors Domicile Durable est co-financé par la Métropole à 15,2%, le PETR à 4,8 % et l'Etat au titre du Plan de Relance. La mission RHD est déployée depuis juillet 2021 à l'échelle du PAT des Bouches du Rhône.

En 2022, le PETR doit s'organiser pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la prochaine programmation LEADER (2023-2027). A ce stade deux options sont étudiées :

- mobiliser un stagiaire sur 6 mois,
- recruter un agent à temps plein sur un 6 à 8 mois pour répondre au surcroît exceptionnel de travail.

Section de fonctionnement

Les dépenses de mise en œuvre des missions s'élèvent à 736.670 €, elles sont inscrites aux Chapitres 011 et 65 en Section de fonctionnement.

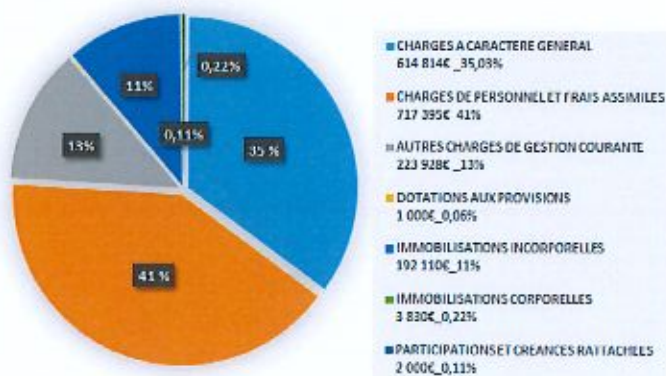
- 88 % des « Charges de gestion courante » (Chapitre 011) sont rattachées à la mise en œuvre des actions.
- 12 % couvrent les charges fixes et variables de la structure.

Les dépenses de fonctionnement (fixes et variables) sont constantes, leur augmentation est évaluée à 2,30 %. Une attention particulière s'attache à contenir les charges variables afin de limiter l'impact de l'augmentation des charges de loyers et de services informatiques et téléphoniques (conventions ville d'Arles).

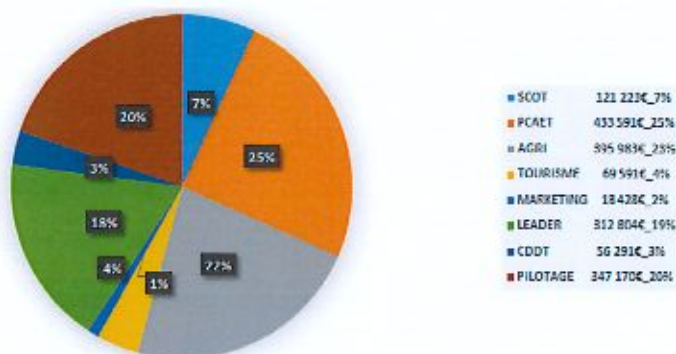
Les dépenses de fonctionnement et de communication sont globalement inscrites au Pilotage du PETR, à l'exception du programme Leader qui finance l'ensemble des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Le chapitre 77 "Produits exceptionnels" est crédité de 31.725,25 € par la reprise d'une provision ouverte au BP 2007 et rattachée aux exercices suivants. Cette provision a été intégrée au budget du Syndicat mixte du Pays d'Arles lors de la clôture de l'Association du Pays d'Arles et de la reprise de son actif-passif. La facture n'a pas fait l'objet d'une mise en recouvrement par le liquidateur judiciaire désigné pour clôturer des comptes.

DEPENSES PAR NATURE



Dépenses ventilées par Missions du PETR



Section d'investissement

La section d'investissement couvre des dépenses et recettes d'ordre, amortissements et virement entre sections. Les dépenses réelles inscrites en « Immobilisation incorporelles » au Chapitre 20, correspondent au Fonds territorial Leader à destination de porteurs de projets Leader.

Une enveloppe prévisionnelle de renouvellement partiel de matériel informatique est prévue à hauteur de 3.830 €.